

Action humaine

Magazine d'information trimestriel de l'ONG AHDIS (Action humaine pour le développement intégré au Sénégal) - N°02- Mai 2017



20% des enfants de moins de
cinq ans atteints de malnutrition

Société civile et Parlementaires unis pour éradiquer ce fléau

Action humaine

Directeur de la publication
AMACODOU DIOUF

Coordination
GERMAINE SARR

Ont collaboré à ce numéro :
ABDOULAYE SENE, AMACODOU DIOUF,
MOR NDIAYE, MOUHAMADOU LAMINE
FALL, NDEYE FATOU SALL,
FATOU NIANG.

Logistique
CHEIKHOU FALL

Réalisation
MOHAMED ELIMANE LO
Journaliste-Consultant
Média et Communication

Action humaine pour le développement
intégré au Sénégal (AHDIS)

B.P.21395 DAKAR - PONTY / SENEGAL
Tél : + 221 33 825 96 27 / + 221 77 633 04 76
E-mail : ahdis2@orange.sn



AHDIS



@OngAHDIS

Ah

Partenariat

Dans le cadre de l'exercice de sa mission de service publique, l'ONG AHDIS a le plaisir de publier le deuxième numéro du magazine d'information *Action humaine*. Celui-ci retrace nos activités phares de la période écoulée de juin 2016 à nos jours.

En couverture, nous avons mis en exergue le problème de la malnutrition au Sénégal, celle chronique en particulier estimée à 20,3% (enquêtes SMART 2015) chez les enfants de 0 à 59 mois. Comme vous le constatez, les révélations des enquêtes SMART de 2015 donnent une caricature peu enthousiaste de la situation de la malnutrition dans notre pays.

Depuis plusieurs années, en rapport avec la plateforme Scaling Up Nutrition, AHDIS mène une lutte contre la malnutrition à travers diverses initiatives auprès des populations pauvres, notamment en milieu scolaire, dans les quartiers et villages, suivant une approche communautaire. C'est dans ce cadre précis et pour raviver les actions du Gouvernement qu'un partenariat entre l'Assemblée nationale et la plateforme SUN a été suscité lors d'un atelier organisé le 23 février 2017 par AHDIS, portant « *Session de dialogue et de partage avec les parlementaires sur le financement de la nutrition au Sénégal* ».

L'engagement des parlementaires donne droit à un optimisme réel sur la prise en compte de la dimension renforcement nutritionnel dans leurs prochaines décisions.

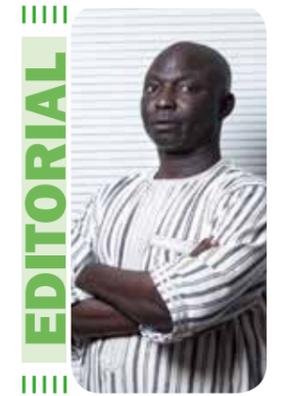
Dans ce numéro d'*Action humaine*, nous vous retraçons la réflexion stratégique initiée par AHDIS sur le Budget consolidé d'Investissement décentralisé (BCI), avec l'appui de la Coopération allemande (GIZ/PAPDEV). L'exercice montre des limites dans le dispositif d'accompagnement du processus en termes de survie et de qualité des ouvrages réalisés. Les secteurs de concentration de AHDIS se limitent à la santé et à l'éducation durant la phase test 2006. Les objectifs et les motifs du BCI décentralisé, ainsi que nos recommandations ont été largement partagés dans ce magazine.

Les recommandations issues de cette réflexion stratégique portent essentiellement sur la nécessité pour l'Etat de revisiter les instruments et le processus d'exécution du BCI, avec un fort volet de renforcement des capacités des élus locaux.

Comme précédemment, nous vous revenons avec des actions de développement novatrices dans notre rubrique « Réussites ». Elles concernent trois faits majeurs.

Le premier est relatif aux questions de protection sociale, avec l'instauration d'un système d'assurance maladie destiné à chaque agent de AHDIS et les membres de sa famille.

Cette initiative devrait renforcer les solidarités internes et susciter un mouvement assez vaste dans le réseau des ONG.



Le deuxième élément innovant porte sur le programme de la Grande Muraille verte dont nous saluons les impacts socioéconomiques dans la vie des populations rurales, au-delà des aspects de reboisement.

Le troisième et dernier article de la rubrique « Réussites » porte sur la publication de l'Annuaire de l'élu local. Il s'agit-là d'un outil de communication que nous souhaitons rééditer à l'aune de l'Acte III de la Décentralisation.

Dans cet espace de communication, nous faisons place également à la promotion du dialogue direct entre AHDIS et ses partenaires. Ainsi pourriez-vous lire le compte-rendu de notre visite au groupe de promotion féminine *Gonye Gui* de Rufisque-Nord, actif dans la lutte contre la pauvreté.

Last but not least, nous évoquons notre partenariat avec le Réseau africain pour la Prévention et la Protection des Enfants contre les Abus et la Négligence (RAPPECAN) dont le siège est au Kenya à Nairobi. Celui-ci s'adapte un encrage institutionnel remarquable dans la gouvernance de AHDIS avec la promotion de notre collègue Madame Ndèye Fatou Sall à la tête de RAPPECAN Sénégal.

Ce sont-là des sujets parmi tant d'autres susceptibles d'intéresser tout un chacun et que nous avons voulu partager avec vous. Nous vous invitons à les découvrir et à les partager.

Bonne lecture ! ■



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

— *tiers de confiance* —

COLLECTE DE DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dépôts des Notaires, des Administrateurs et Mandataires Judiciaires
Dépôts de garantie des Usagers des Concessionnaires du Service Public
Fonds d'Épargne, Fonds de Retraite et Cautionnements
Fonds sous mandats

GESTION DES FONDS COLLECTES

Protection et sécurisation des fonds des tiers
Fructification des fonds, Investissements stratégiques
Investissements de long-terme au service de l'intérêt général
Tiers de confiance pour propulser l'investissement

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT

Financement du logement social
Financement des PME/PMI
Financement de la Politique de la ville
Financement des équipements marchands des collectivités locales

9927, VDN Amitié 3, Dakar
BP: 14463 Dakar CD Sénégal
Téléphone: +221 33 859 23 47
Télécopie: +221 33 859 23 48
Email: courrier@cdc.sn
www.cdc.sn



ACTU AHDIS

- 6 **BCI décentralisé**
Comptes et mécomptes de la phase test
- 8 **Rufisque-Nord**
Gouyegui lutte contre la pauvreté des femmes
- 9 **Ndèye Fatou Sall à la tête du RAPPECAN**
Yes she can !
- 10 **Assemblée nationale**
Les députés accompagnent la plateforme SUN pour lutter contre la malnutrition au Sénégal

RÉUSSITES

- 12 **Assurance-maladie**
Les employés de AHDIS à couvert
- 16 **Grande Muraille verte Sénégal**
Regard par-dessus le mur

ÉCHOS DES PARTENAIRES

- 18 **Gouvernement du Sénégal - Banque islamique de Développement**
215 milliards pour l'Agriculture et le TER

BCI DÉCENTRALISÉ

Comptes et mécomptes de la phase test



Maternité de Ranérou réalisée par l'AGETIP.

AHDIS, avec le soutien de la GIZ/PAPDEV, a réalisé une évaluation du financement des secteurs de l'Éducation et de la Santé par le BCI décentralisé, et a proposé des mesures d'amélioration pour lesquelles, elle souhaite engager un dialogue politique avec l'ensemble des parties prenantes. Le contenu du rapport a été partagé avec divers partenaires lors d'un atelier organisé le 2 août 2016 à l'hôtel Ndiambour de Dakar.

Par Abdoulaye Séné

Le Budget consolidé d'investissement (BCI) décentralisé a été mis en œuvre en 2006 à travers une phase test concernant l'Éducation et la Santé. Sa dotation initiale s'élève à 1,050 milliard de FCFA pour les infrastructures de santé, et 3,658 milliards de FCFA pour les infrastructures scolaires au titre de la loi de finances de 2006.

Une évaluation de la phase test a été faite en 2009 aboutissant à la mise sur pied d'un comité de suivi de la mise en œuvre présidé par le Ministère de l'Économie et des Finances, par arrêté primatorial n°09445 du 29 septembre 2009, afin de suivre, de coordonner, de contrôler et d'évaluer la mise en œuvre de la décentralisation de l'exécution du BCI.

Les objectifs du BCI décentralisé. Quatre objectifs sont visés à travers le BCI décentralisé. Le premier est la responsabilisation progressive des collectivités locales dans la gestion financière et dans l'exécution des investissements inscrits sous forme de transferts en capital dans le budget des ministères sectoriels (santé et éducation).

Le deuxième objectif est la mise à contribution des collectivités locales dans les efforts d'amélioration des performances dans l'absorption des ressources.

Le troisième est le développement des initiatives privées et des capacités en matière de réalisation d'infrastructures.

Le quatrième et dernier objectif est la réduction de la pauvreté dans les localités bénéficiaires par une impli-

cation des entreprises locales dans l'exécution des projets d'investissements publics.

Le mécanisme de mise en œuvre du BCI. Le mécanisme de mise en œuvre s'articule d'une part, autour d'un cadre institutionnel impliquant le niveau national (les ministères techniques et le Ministère de l'Économie et des Finances, les partenaires techniques et financiers, les élus et le secteur privé) et le niveau local (services déconcentrés de l'administration, l'ARD, les élus locaux, les collectivités locales, le secteur privé local, l'AGETIP).

D'autre part, la mise en œuvre du BCI se base sur des mécanismes de choix et de programmation des investissements, de mobilisation de ressources publiques, de passation et d'exécution des

« Il reste encore des limites dans le dispositif d'accompagnement du processus, en termes de suivi, de contrôle des travaux et de choix des sites pour assurer la qualité des ouvrages. »

marchés. A ce niveau, la passation des marchés nécessite une organisation rigoureuse des collectivités locales et des capacités à élaborer des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO), et à sélectionner les meilleures entreprises.

Malgré les appuis techniques de l'administration déconcentrée des finances (formation sur les aspects comptables et financiers réalisés au profit des trésoriers-payeurs régionaux), l'ARD (contrôle des travaux) et de l'AGETIP (passation des marchés), il reste encore des limites dans le dispositif d'accompagnement du processus, en termes de suivi, de contrôle des travaux et de choix des sites pour assurer la qualité des ouvrages. Le rapport a révélé l'inexistence d'un dispositif de suivi évaluation du BCI décentralisé dans certaines régions.

Les facteurs bloquants dans la mise en œuvre du BCI. Le déficit de communication entre les parties prenantes du BCI et leur manque de coordination, le manque d'implication des acteurs dans le choix des sites et le retard dans la mise à disposition des fonds sont autant de limites dans l'exécution du BCI. En effet, ce sont les services de l'État et des collectivités locales qui sont les plus impliqués au détriment des acteurs de la société civile et du secteur privé. Ce qui contribue à limiter le contrôle citoyen et à faire perdurer le manque de transparence source potentielle de corruption dans l'exécution des marchés.

Les ressources mises à la disposition des collectivités locales dans le cadre du BCI décentralisé ac-

cusent du retard et ont des effets négatifs dans les délais de réalisation des infrastructures.

La situation financière des services régionaux du Trésor affecte négativement la mise en œuvre de l'outil à travers le retard dans les paiements (liquidation) des décomptes.

De manière générale, le BCI décentralisé a permis la réalisation d'infrastructures dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé. Ces investissements ont eu des impacts positifs sur l'offre de services de l'Éducation et de la Santé (maternités, postes de santé et centres de santé). Des abris provisoires ont été remplacés offrant de meilleures conditions aux élèves et aux enseignants.

Cependant, le manque d'association/implication des bénéficiaires dans les processus de mise en œuvre a eu pour conséquence d'affecter négativement la durabilité. Aussi, les conflits entre les élus et les services déconcentrés n'ont pas facilité l'appropriation. Des infrastructures achevées sont restées plus de 4 années sans être réceptionnées et certaines ont commencé à se détériorer. D'autres ont connu une dégradation rapide et prématurée. L'enveloppe réservée au BCI décentralisé a été perçue généralement comme faible et susceptible de ne pouvoir provoquer des effets d'entraînement significatifs dans l'économie locale faute de compétitivité des PME/PMI locales, d'employabilité des ressources humaines locales (les jeunes ouvriers) principalement et de lenteurs dans les paiements des décomptes. ■

Les recommandations pour une bonne exécution du BCI

Pour une bonne mise en œuvre du BCI dans les collectivités locales, le « Rapport d'évaluation du financement des secteurs de l'Éducation et de la Santé par le BCI décentralisé » a insisté sur les recommandations suivantes :

1. L'accès aux ressources financières doit être amplifié et mieux encadré par un élargissement du champ d'application du BCI au secteur, mais aussi un élargissement du champ d'application à l'ensemble des compétences transférées. L'encadrement de l'outil passe aussi par un renforcement de la planification (planification stratégique et opérationnelle) et des capacités techniques des acteurs concernés (secteur privé, OSC, administration déconcentrée).
2. Accompagner l'accroissement des ressources et du champ d'intervention par un développement de la formation professionnelle, une mise en relation des collectivités avec les structures de formation pour faciliter l'insertion professionnelle, l'employabilité des jeunes ouvriers et promouvoir un secteur privé local capable de capter des marchés publics directement ou indirectement à travers la sous-traitance.
3. Procéder à un lobbying fort pour que l'État respecte ses engagements concernant le cadre de suivi de la réforme tant au niveau national qu'au niveau régional et veiller à ce que le suivi du niveau régional soit le fait d'un comité pluri-acteurs tenu par une obligation de rendre compte à travers des rapports périodiques de suivi.
4. Faire un plaidoyer pour que l'État applique le manuel de procédures du BCI décentralisé à travers les instances factières des associations d'élus locaux et à travers les instances factières des Organisations de la société civile et l'adapter au contexte du budget programmé.
5. A court terme, il faut procéder au suivi de la dépense par les collectivités locales et par les Organisations de la Société civile en exigeant du ministère sectoriel et du ministère chargé des finances une information des acteurs régionaux du programme d'investissement et de la localisation des infrastructures dès le vote du budget.
6. Renforcer les capacités des collectivités locales dans la gestion des contrats à travers des formations ciblées.
7. Mener un plaidoyer à court terme en direction des collectivités locales et de l'État pour une meilleure prise en compte des charges récurrentes et leur programmation en rapport avec le programme d'investissement.
8. A moyen terme, organiser un cadre de partenariat au niveau régional pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures.

RUFISQUE-NORD

Gouyegui lutte contre la pauvreté des femmes



Une des femmes du GPF Gouy qui s'adressant à la délégation de AHDIS.

AHDIS a rendu visite au Groupement de promotion féminine Gouyegui sis à Rufisque-Nord (Région de Dakar), le 14 mars 2017. Celui-ci est composé d'une soixantaine de femmes. La mission a été conduite par le Président Amacodou Diouf, en compagnie du Maire de la Commune, Abdou Salam Guèye, de Mor Ndiaye, chargé de programme à AHDIS, et de votre serviteur.

Par Fatou Niang

Cette visite entre dans le cadre d'un programme de développement de AHDIS, en rapport avec la municipalité et ses partenaires. Il vise à appuyer les femmes en termes de formation.

Les domaines de formation à programmer sont le leadership, l'alphabétisation, la microfinance, la gestion de projets et le plaidoyer autour des politiques publiques.

Le partenariat envisagé avec ce groupement de femmes servira de base à un programme qui sera élargi à d'autres associations féminines de la localité. Les femmes de Rufisque-Nord ont salué à l'unanimité cette rencontre car les formations attendues leur permettront de mieux peaufiner leurs activités génératrices de revenus.

AHDIS a déjà mené des actions de ce genre avec des organisations féminines comme le Groupement d'intérêt économique *Jam Buggum* basé à Keur Massar, dans le Département de Pikine (Région de Dakar). Actif dans la transformation des céréales locales, il a pu bénéficier de notre appui pour acquérir 20 tables de séchage d'une valeur d'Un million huit cent mille FCFA (voir le reportage consacré à ce GIE dans notre premier numéro). ■



NDÈYE FATOU SALL À LA TÊTE DU RAPPECAN

Yes she can !

Notre collègue Mme Ndèye Fatou Sall prend du galon. Monsieur Amacodou Diouf vient de lui transférer ses compétences et attributions dans le cadre de la tutelle politique et institutionnelle de l'ONG RAPPECAN (Réseau africain pour la protection, la prévention et la protection des enfants contre les abus et la négligence). Ladite tutelle est assurée par AHDIS.

Le RAPPECAN a des sections nationales dans 22 pays africains. Il est basé à Nairobi, au Kenya.

Mme Sall aura en charge la coordination des activités du réseau, en rapport avec les partenaires nationaux et internationaux et s'assurera de la bonne animation des cercles et foyers des enfants en situation de détresse à la suite d'abus ou de négligence.

Interrogée à propos de ses nouvelles fonctions, elle déclare : « J'accueille avec beaucoup de joie et de gaieté cette nomination qui constitue pour moi l'occasion de jouer pleinement ma parti-

tion dans la stratégie de protection des enfants. Cependant, elle reste un défi car je suis arrivée à un moment où le RAPPECAN rencontre d'énormes difficultés liées essentiellement à une absence de financement. Donc il s'agira pour moi de relever ce défi du financement qui, essentiellement, passera par une révision générale de la structure en termes de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de projets. J'ose espérer que tous ces défis seront relevés afin que RAPPECAN-Sénégal puisse contribuer à la prise en charge des enfants en situation vulnérable et représenter dignement le Sénégal sur le podium africain ».

Chargée de programme à AHDIS, Mme Ndèye Fatou Sall est doctorante en Droit et titulaire d'un DEA en Droit privé.

Native de Kaolack, elle est très engagée dans les mouvements associatifs et adore le volley ball. D'ailleurs depuis bientôt deux ans, elle est le Secrétaire général de la Fédération sénégalaise de volley ball. ■

Fatou Niang

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés accompagnent la plateforme SUN pour lutter contre la malnutrition au Sénégal

La plateforme SUN Sénégal poursuit sa croisade contre la malnutrition. L'Ong AHDIS, membre de cette plateforme est chargée de coordonner les actions de plaidoyer auprès des décideurs. C'est dans ce cadre qu'elle a organisé le 23 février 2017 une « session de dialogue et de partage avec les parlementaires sur le financement de la nutrition au Sénégal ». Le principal résultat de cette session est la création d'un réseau de parlementaires pour porter au sein de l'Assemblée nationale et auprès du Gouvernement le plaidoyer en faveur du financement adéquat des politiques publiques consacrées à la nutrition.

Par Mor Ndiaye

L'évènement a été présidé par Monsieur Abdoulaye Kâ, Coordonnateur de la Cellule nationale de lutte contre la Malnutrition (CLM). Il a révélé au cours de sa communication que le Gouvernement du Sénégal s'appête à mettre en œuvre un vaste programme de lutte contre la malnutrition. Il vise entre autres à multiplier les points relais, pour la couverture d'au moins 95% des enfants malnutris au Sénégal.

Abdoulaye Kâ a invité les Députés à participer activement à la lutte contre ce mal. « Malgré les efforts déjà consentis par l'Etat, a dit M. Kâ, dans le but de venir à bout de la malnutrition dans l'ensemble du territoire national, beaucoup de choses restent encore à faire. C'est pour cela que nous invitons les parlementaires, à porter le flambeau de la nutrition, afin que la vision que nous avons de cette problématique ne soit pas un vain mot ».

Son appel a trouvé un écho favorable chez les parlementaires. En effet, annoncera le Député Dr Mame Mbayang Dione, un réseau de parlementaires pour la lutte contre la malnutrition est en instance de création au sein de l'Assemblée nationale. Il reste à être formalisé avant la fin de la présente législature.

D'ores et déjà, un appui à ce réseau est attendu du côté de l'UNICEF qui l'a annoncé via sa représentante à la session de dialogue avec les élus.

Dans le but de souligner l'engagement probant de ses collègues, la Député Mame Mbayang Dione a rappelé que la 12^{ème} législature a eu à être accompagnée par la CLM. « A trois reprises, dira-t-elle, il y a eu des activités avec la cellule sur des questions de nutrition. Donc nous sommes assez sensibilisés. Il y a eu des effets avec le ministère du Commerce sur l'iodation du sel ».

Tour à tour, ses autres collègues se sont exprimés dans le même sens. Ils reconnaissent qu'il est très compliqué d'initier des lois. Par contre ils sont en mesure de donner beaucoup de visibi-



De la gauche vers la droite Député Mame Mbayang Dione, M. Amacodou Diouf, M. Abdoulaye Kâ, Député Ibrahima Sané, M. Sydou Ndiaye.

lité aux actions de la plateforme SUN, en créant un agenda sur la problématique.

Par ailleurs, certains députés estiment que même s'ils sont assez bien sensibilisés sur la question, il ne serait pas superflu de les aider à bien préciser les concepts liés à la nutrition, en vue de communiquer là-dessus lors de leurs rencontres avec les populations. En sus, ils disent avoir besoin d'outils de communication dédiés à ce sujet.

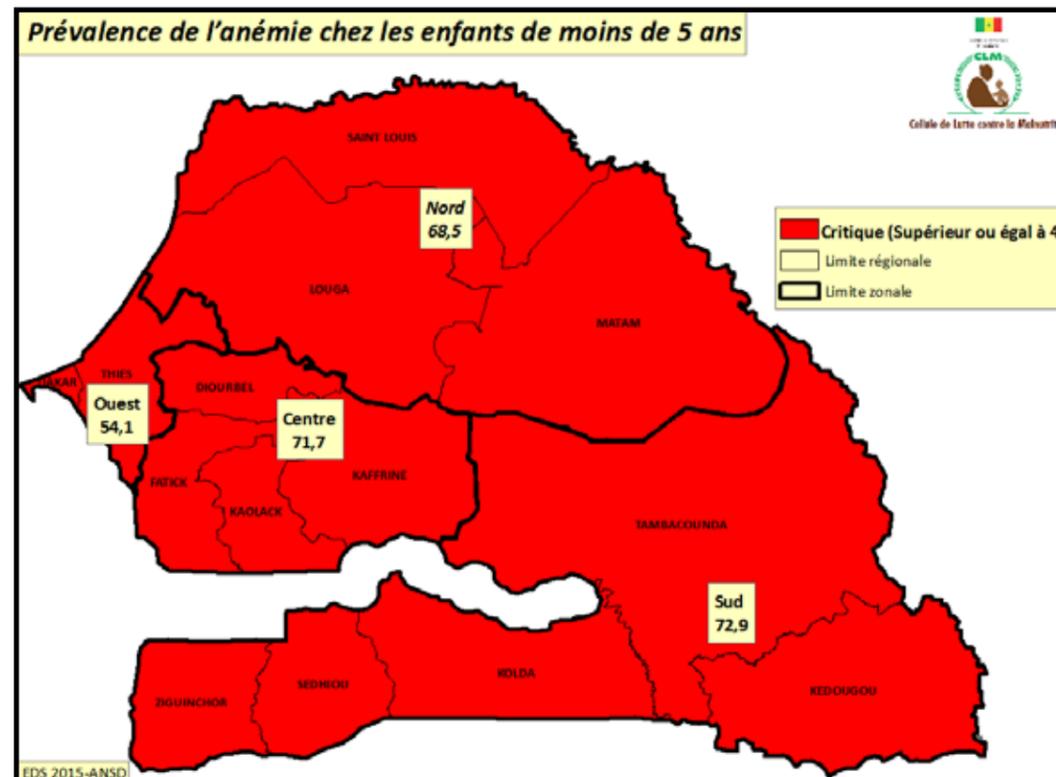
Au Sénégal, la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois est estimée à 20,3% (enquête SMART 2015). Les régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda et Kaffrine sont dans une situation précaire dépassant les 20% et Sédhiou est dans une situation préoccupante, avec une prévalence de plus de 30%.

De quoi alarmer les parlementaires. Certains s'étonnent même que plusieurs Ong s'activent dans leur zone contre ce fléau pour des résultats aussi modestes. D'où leur appel à une révision des démarches et à un suivi de cet atelier. Plus encore, ils estiment qu'on doit former les populations à la bonne alimentation. A ce propos, nos députés rappellent qu'il y a longtemps, nos grands-parents ne mangeaient pas des produits aussi riches que les nôtres et

pourtant ils se portaient mieux.

Pour mener à bien les futures campagnes de sensibilisation, nos élus invitent les parties prenantes à s'inspirer du programme élargi de vaccination, en allant dans le Sénégal des profondeurs et en ciblant les cellules familiales, sans oublier de former des relais en matière de lutte contre la malnutrition et les doter de moyens de locomotion.

Lors de cette session de dialogue avec les parlementaires, le coordonnateur de la plateforme SUN, M. Seydou Ndiaye a félicité et remercié l'ONG AHDIS pour l'organisation de cette activité. De l'avis de M. Ndiaye, la malnutrition est de plus en plus reconnue comme une priorité à prendre en charge. Optimiste face à ce fléau, il a déclaré que « la malnutrition n'est pas une fatalité. C'est pour ça que la plateforme SUN a été lancée. La société civile s'est mobilisée depuis 2013 pour élaborer un programme de plaidoyer. Depuis, nous nous attelons à la construction d'une culture de partenariat autour de la nutrition pour communiquer avec les populations, dialoguer avec les parlementaires, le secteur privé, etc. ».



La situation de l'anémie est critique au niveau de toutes les régions, avec une prévalence au niveau national de 66% chez les enfants de moins de 5 ans (EDS 2015) et 47,9% des femmes enceintes (enquêtes EDS 2011).

Dix raisons d'investir en faveur de la nutrition

1. Assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé ;
2. Réduire le taux de mortalité infantile ;
3. Améliorer les performances scolaires des enfants ;
4. Améliorer les performances économiques à travers l'augmentation de la productivité ;
5. Augmenter les capacités cognitives des populations ;
6. Augmenter les capacités physiques des populations ;
7. Diminuer la pauvreté ;
8. Augmenter le capital humain ;
9. Assurer la paix sociale ;
10. Assurer la stabilité politique.

ASSURANCE-MALADIE Les employés de AHDIS à couvert

Dans le cadre de ses activités portant sur la « santé pour tous », AHDIS a eu à participer à l'offre de service de santé aux couches vulnérables et à certains acteurs du secteur informel à travers l'assurance-maladie. Cette initiative s'inscrit dans le sens de la Couverture maladie universelle (CMU) lancée par le Gouvernement du Sénégal.

En collaboration avec l'ONG Connexion sans frontière qui propose aux ONG des offres subventionnées d'assurance-maladie, AHDIS a permis à 44 personnes de bénéficier d'une couverture maladie allant de la prise en charge des soins sanitaires dans les centres de santé et hôpitaux à la couverture des charges en médicaments.

AHDIS fait partie des rares ONG à avoir mutualisé l'ensemble de leurs travailleurs. L'initiative est en cours depuis juin 2016. Cette démarche contribuera à l'atteinte des objectifs du Gouvernement à savoir 75% de couverture en 2017.

Les offres de la mutuelle de l'ONG Connexion sans frontières sont de deux catégories : celle limitée à certains centres de santé et pharmacies de la région dakaroise et l'autre couvrant toute l'étendue du territoire national et élargie aux hôpitaux et pharmacies des régions.

Pour adhérer à ce système, il suffit d'être travailleur du secteur informel ou du mouvement associatif sans aucune

protection sociale y compris le personnel des PME, PMI et des ONG ; et d'être âgé au plus de 60 ans (les personnes du 3ème âge bénéficiaires du plan sésame ne peuvent être enrôlées).

Aujourd'hui, il est indispensable que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités non seulement en intervenant par des mécanismes de subvention des mutuelles, mais qu'ils aient aussi la volonté et les moyens d'activer une politique de santé publique dans laquelle les mutuelles seraient des partenaires efficaces.

Selon une étude du Ministère de la Santé du Sénégal, près de 20 % de la population active bénéficient d'une couverture médicale. Dans notre pays, un consensus sur la vision globale et les orientations d'une politique nationale de protection universelle s'avère indispensable. Dans ce contexte, le système de micro-cotisation contre le risque maladie permet d'assurer à chaque Sénégalais une prise en charge médicale indépendamment de sa situation socioéconomique. ■

Par Fatou Nang

L'ANNUAIRE DE L'ÉLU LOCAL

Une expérience à renouveler à l'aune de l'Acte III

Dans le souci d'accompagner les collectivités locales dans leur transfert de compétences, AHDIS s'est engagée dans la recherche documentaire, l'édition et la publication régulière de l'Annuaire de l'élu local. L'objectif de cette initiative demeure la promotion d'une nouvelle forme de gouvernance participative à travers un appui au processus de décentralisation à des fins de développement local durable où la population et la collectivité locale discutent et décident ensemble de la gestion des affaires locales.

Par Abdoulaye Sène

Cet ouvrage a reçu un écho favorable auprès des communes et communautés rurales. Il s'est tout d'abord distingué de par son contenu simple et adapté. Aussi a-t-il permis une plus facile compréhension du fonctionnement des collectivités locales.

En effet, la première publication est celle de l'annuaire 2009 – 2010. Son contenu didactique, renforcé par sa présentation aérée, s'inscrit dans la perspective de combler les lacunes dans la communication décentralisée, et la nécessité de doter tous les partenaires du développement d'un outil pratique et bien documenté sur les collectivités locales.

La deuxième publication de l'Annuaire de l'élu local (2010 – 2011) fut riche d'enseignements compte tenu de l'immense activité de collecte d'informations qui fonde le contenu de ce prestigieux document. L'annuaire, au-delà de son caractère d'outil d'information, a permis une meilleure compréhension du fonctionnement des collectivités locales, mais aussi contient les données sur les activités, les infrastructures, les événements spor-

tifs et culturels des collectivités locales, la liste des contacts des Maires, etc.

L'Annuaire de l'élu local constitue un maillon important dans la communication décentralisée compte tenu de la nécessité de doter désormais tous les partenaires du développement d'un outil pratique et bien documenté sur les collectivités locales. L'expérience a d'ailleurs été reprise dans la sous-région par d'autres organisations, notamment au Mali où, il s'avère être un des documents clés du Ministère de la Décentralisation.

Aujourd'hui, le Sénégal a engagé une réforme territoriale importante avec l'Acte III de la Décentralisation. Il convient de prendre en compte ces nouvelles dimensions de la décentralisation dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle édition. Celle-ci sera mise à la disposition des acteurs afin d'accompagner la réforme territoriale destinée à approfondir le processus de décentralisation dont l'objectif est de promouvoir une véritable politique de développement, une mise en valeur des potentialités des territoires à travers la territorialisation des politiques publiques. ■

« L'Annuaire de l'élu local constitue un maillon important dans la communication décentralisée. »





Collecte de paille dans les banques fourragères.

LA GRANDE MURAILLE VERTE AU SÉNÉGAL

Regard par-dessus le mur

Née en 2005, l'« Initiative africaine de la Grande Muraille verte (LAGMV) de Dakar à Djibouti » a été décidée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats au Sud du Sahara et endossée par l'Union africaine en 2007. Aujourd'hui, la GMV constitue aux yeux des pays concernés la « solution et le modèle efficients de ces Etats face à l'enjeu environnemental et climatique ». Au point que les Etats Membres de l'Union africaine aient décidé de créer en 2015 l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte (APGMV). D'ici à 2025, le projet Grande Muraille verte ambitionne de transformer les zones arides du Sahel en Pôles ruraux économiques et de développement durable (PREDD). Au Sénégal, la mise en œuvre de ce projet bat son plein par le biais de l'Agence nationale de la Grande Muraille verte. La pertinence et la cohérence des programmes de l'agence, ainsi que les premiers résultats enregistrés donnent espoir quant à son succès prochain. Jugez-en à travers cet article, réalisé avec le Directeur général de l'Agence nationale de la Grande Muraille verte du Sénégal, le Colonel Papa Walil Gueye.

Mise en défens. En plus des activités de plantation, des activités de mise en défens sont développées au niveau des communautés rurales de Loughéré Thioly (Région de Matam) et Mboula (Région de Louga) où des superficies respectives de 10 000 hectares et 3 000 hectares ont été identifiées et délimitées avec les populations pour une mise en défens. Les règles et procédures de base pour contrôler l'accès aux ressources et réglementer leur exploitation, de manière à éviter la surexploitation, permettre la régénération et assurer la productivité pérenne des ressources, sont en train d'être définies de manière consensuelle par les communautés locales.

Mise en place de Jardins polyvalents villageois. Les impacts positifs attendus de l'édification de la Grande Muraille verte pour combattre la diminution de la biodiversité, la dégradation des terres, la désertification et les changements climatiques, ont de réelles chances d'aboutir, s'ils sont en phase avec au moins deux enjeux directement liés aux moyens d'existence des populations riveraines : satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux ; et accroissement des revenus des ménages à travers la promotion d'activités génératrices de revenus durables et l'installation d'infrastructures socio-économiques de base.

Il s'agit d'une concentration maîtrisée d'un certain nombre d'activités, qui s'appuient sur les ressources et la dynamique locales.

Les activités maraichères ont permis aux femmes de disposer de productions dont une partie fait l'objet d'autoconsommation et une autre partie commercialisée par les membres des Groupements de Promotion féminine (GPF). Les recettes annuelles tirées en 2016 de la production maraichère sont estimées à plus de 11 millions de FCFA sur l'ensemble des huit (08) Jardins polyvalents villageois (JPV) ayant fonctionné durant la campagne 2015-2016.

Ces recettes permettent aux femmes qui exploitent les jardins polyvalents, de mettre en place un crédit revolving leur offrant l'opportunité de s'adonner à diverses autres activités (petit commerce, élevage de case...). L'apiculture est une nouvelle activité qui se développe dans les jardins polyvalents. La récolte de miel faite en mai 2016 dans les ruchers de Koyli Alpha et de Widou (Région de Louga) a rapporté aux femmes une production d'une centaine de litres.

Aujourd'hui, ces jardins polyvalents villageois sont au nombre de huit (08) couvrant 45 ha et regroupant près de 900 femmes qui inter-



Plantation de manguiers dans le JPV de Widou.

viennent par rotation pour la production des différentes spéculations maraichères et fruitières. Ceci permet à chacune d'elles de disposer de plus de temps et de développer d'autres activités connexes.

Valorisation des produits de cueillette. Dans le cadre de la valorisation des produits forestiers non ligneux, la récolte de certains produits est organisée par les populations locales sous l'encadrement de techniciens des Eaux et Forêts.

Il s'agit de la récolte des fruits de Balanites (Sump en wolof) et du fourrage dans les parcelles mises en défens. ■



Champ de pastèques au JPV de Widou.

Impacts socio-économiques de la GMV au Sénégal

- Augmentation des revenus et du pouvoir d'achat des bénéficiaires en particulier les femmes ;
- Apparition d'un nouveau leadership féminin et mise en place d'une politique locale de microcrédit ;
- Mise en place d'un crédit revolving, offrant l'opportunité de diversification des activités (petit commerce, élevage de case...) ;
- Changement qualitatif du régime alimentaire des populations et renforcement de la sécurité alimentaire dans la zone ;
- Satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux ;
- Augmentation des réserves fourragères des parcelles reboisées ouvertes à la récolte ;
- Limitation de la transhumance de certaines familles et scolarisation plus soutenue des enfants ;
- Consultations gratuites et distribution de médicaments aux populations de la zone GMV grâce au partenariat UCAD-Observatoire Homme Milieu (OHM).

GOVERNEMENT

Le ministère des Finances nous apprend dans un communiqué que le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan Monsieur Amadou Bâ a signé le vendredi 24 mars 2017 en Arabie Saoudite, avec le Président de la BID le Dr Bandar Mohammed Hajjar, deux accords de financement portant sur le Programme de Développement durable du Pastoralisme dans le Sahel / Composante Sénégal, d'une part ; et l'avenant à l'accord de financement du Projet de Train Express Régional (TER) Dakar-AIBD.

En ce qui concerne le Programme de Développement durable du Pastoralisme dans le Sahel pour lequel la BID apporte un financement de 30,79 millions de dollars américains, soit près de 18 milliards de FCFA, il profitera directement à près de 550.000 pasteurs et agro-pasteurs dans les régions de Saint-Louis, Matam, Louga, Kaffrine, et Tambacounda.

Entre autres composantes de ce programme, on peut relever le développement des infrastructures du pastoralisme et la gestion des ressources naturelles ; l'amélioration des chaînes de valeur des bovins et des petits ruminants ; l'accès à la finance islamique ; l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

CONGAD

Le CONGAD et l'association américaine GlobalGiving ont organisé le 16 mars 2017 au centre YMCA à Dakar, un atelier sur le financement en ligne des organisations à but non lucratif. L'objectif de l'atelier était de familiariser les participants aux nouvelles techniques de marketing et de mobilisations de ressources en ligne.

Cette méthode de collecte de fonds a l'avantage de ne pas être coûteuse. Elle ne nécessite pas des dépenses en papier pour la rédaction du courrier destiné aux donateurs potentiels, en carburant et autres frais de déplacement.

Internet est là pour établir ce contact. La mobilisation de fonds est faite grâce à une bonne communication digitale via votre site Internet et les réseaux sociaux. Le donateur convaincu du bienfondé de la cause réagit d'un clic pour faire un don.

En septembre 2015, Google a utilisé la collecte en ligne pour réunir en 48 heures la somme de 11 millions d'Euros afin de venir en aide aux migrants en Europe. Ici même au Sénégal, une campagne de collecte de fonds a été menée avec succès via les réseaux sociaux suite à la panne de l'appareil de radiothérapie de l'hôpital Le Dentec de Dakar.

GOVERNEMENT (BIS)

Quant à l'avenant relatif au Projet du TER, le communiqué informe qu'une impérieuse nécessité a milité pour la réallocation des ressources financées par la BID et qui seront principalement réaffectées à la composante Infrastructure du Projet.

Cette composante comprendra désormais la conception, la construction et l'installation d'une double piste de l'infrastructure ferroviaire et de toutes les structures reliant la Ville de Dakar à Diamniadio dans la phase I.

L'infrastructure comprend également la construction de ponts et structures associées, les travaux de drainage et d'assainissement, la construction de toutes les composantes rails standard et métriques, la conception et la construction des installations d'entretien pour l'infrastructure et le matériel roulant, ainsi que les travaux de protection de l'environnement. Ce financement prendra en charge, accessoirement, d'autres volets notamment le contrôle et la qualité des travaux, ainsi que l'audit financier et comptable.

Le financement dégagé par la BID pour le TER porte sur un montant de 300 millions de dollars US, soit 197 milliards de FCFA.

ONU DC

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) a lancé le lundi 23 janvier 2017 à Dakar son nouveau Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest 2016-2020.

Ce nouveau programme définit les actions de l'ONU DC en Afrique de l'Ouest, pour les quatre prochaines années, en matière de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la corruption et le renforcement des systèmes de justice pénale et des services de traitement de l'abus de drogues et du VIH.

Développé avec la Commission de la CEDEAO, ses États Membres ainsi que la Mauritanie, son objectif principal est d'assister les États Membres de la CEDEAO dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO de lutte contre le trafic illicite de drogues, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2016-2020), ainsi que la Mauritanie, dans ces mêmes domaines.



